

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

D38-2026 : Signature d'un avenant de prolongation de durée à la convention ORT – Petite Ville de Demain

Dans le cadre de la prolongation du programme Petite Ville de Demain du 1^{er} avril 2026 au 1 décembre 2026, il est nécessaire de signer un avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire et au programme Petites Villes de Demain, signée le 21 juin 2023 entre l'État, la Communauté de communes du Cordais et du Causse, les communes de Cordes-sur-Ciel et de Les Cabannes, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels.

Cet avenant a pour objet principal de proroger la durée de validité de la convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées en faveur de la revitalisation des centres-villes de Cordes-sur-Ciel et de Les Cabannes.

Aucune autre disposition de la convention initiale n'est modifiée. Cet avenant permet ainsi d'assurer la continuité des projets engagés, dans un cadre partenarial inchangé.

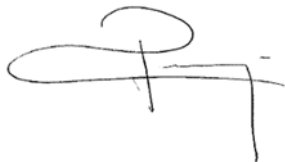
**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE l'avenant n°1 portant prolongation de la convention PVD et ORT jusqu'au 31-12-2026

AUTORISE le Président à signer cet avenant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prolongation

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Philippe WOILLEZ

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical stroke and a small mark.

Bernard ANDRIEU